



Envoyé en préfecture le 17/09/2025  
Reçu en préfecture le 17/09/2025  
Publié le  
ID : 080-218006450-20250911-D\_2025\_09\_546-DE

**DÉLIBÉRATION**  
**du**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

|   |   |
|---|---|
| <p>Date de la convocation<br/>4 septembre 2025</p> <p>Membres en exercice<br/><b>29</b></p> <p>Membres présents<br/>20</p> <p>Membres représentés<br/>6</p> <p>Membres absents<br/>3</p> <p>Nombre de suffrages<br/>exprimés<br/>26</p> | <p><b>SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2025</b></p> <p>L'an 2025, le jeudi 11 septembre, le Conseil Municipal de la Ville de ROYE s'est réuni publiquement à la Mairie de Roye sous la présidence de Delphine DELANNOY, Le Maire.</p> <p><b><u>ETAIENT PRESENTS</u></b> : Delphine DELANNOY, Olivier DEVILLERS, Michaël MAILLE, Salima TIDDARI, Elodie THÉOT, Hervé VÉLUT, Valérie MARETTE, Didier MORVAL, Freddy CANTREL, Elodie LEMAITRE, Loïc CARETTE, Sylvie BONIFACE, Alexis BOURSE, Emilie SENKEZ, Timmy BOITEL, Marie-Hélène COMTE, Kévin MOUILLARD, Alice ZILIANI, Éric GUIBON, Ludovic BOCQUET,</p> <p><b><u>ABSENTS REPRESENTES</u></b> :</p> <p>Josiane HÉROUART donne pouvoir à Elodie THÉOT<br/>Justine FRANCELLE donne pouvoir à Salima TIDDARI<br/>Bastien FOY donne pouvoir à Freddy CANTREL<br/>Séverine PECHON donne pouvoir à Didier MORVAL<br/>Didier HENNEBERT donne pouvoir à Éric GUIBON<br/>Jean-Luc VILLET donne pouvoir à Ludovic BOCQUET</p> <p><b><u>EXCUSÉ</u></b><br/>Pascal DELNEF, Aymeric BOUTRY</p> <p><b><u>ABSENTS</u></b><br/>Christian DETROISIEN</p> <p style="text-align: center;"><b>A été nommé (e) secrétaire : Freddy CANTREL</b></p> |
|---|---|

*N° D 2025-09-546*

**DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND ROYE  
TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECOLE MARIE LAURENCIN**

Selon la délibération du 25 Avril 2019 relative à l'octroi d'un fonds de concours à la commune de Roye.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que lors du débat d'orientation budgétaire 2025, il est prévu au Budget 2025 des travaux de rénovation de l'école Marie Laurencin.

La commune a sollicité le conseil départemental pour ces travaux dans le cadre du Fonds de concours ainsi que l'Etat dans le cadre de la DSIL. Le conseil départemental a donné son accord pour le financement de 30% du montant HT.

L'Etat n'a pas donné de suite favorable au dossier.

Le montant total de l'ensemble des travaux est estimé globalement à 228 240,00 euros HT soit 273 888€ TTC.

Celui-ci se répartit comme suit :

- |   |                  |
|---|------------------|
| - Renouvellement de la toiture avec isolation         | 250 081.20 € TTC |
| - Renouvellement de l'éclairage en basse consommation | 23 806.80€ TTC   |

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'accepter le projet annexé
- Et d'arrêter le plan de financement suivant :

|  |                 |
|--|-----------------|
| Montant éligible de l'opération (H.T.) : | 228 240.00 € HT |
| Montant de l'opération (TTC) :           | 273 888.00€ TTC |

Plan de financement :

- |                             |                                     |
|-----------------------------|-------------------------------------|
| Subvention départementale : | 68 472.00 € soit 30,00% du Total HT |
| - Autofinancement :         | 159 768,00€ soit 70.00% du Total HT |

Soit un reste à charge : 205 416.00€ du Total TTC

La Commune sollicite donc le reste du Fonds de Concours qui était de 51 899.77€ ce qui représente 25.27% du reste à charge.

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité**

- Accepte le projet,
- Sollicite l'aide de l'Etat,
- Et arrête le plan de financement indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, Pour extrait conforme au registre.

Le Maire, Delphine DELANNOY

